



H O R S C H A M P



S'il vivait au XXI^e siècle en France, Leonardo da Vinci verrait une partie de son œuvre jugée *hors champ* du régime de sécurité sociale des auteurs, d'où il serait exclu à cause de sa pluridisciplinarité. L'Alliance française des designers défend les auteurs du design afin qu'ils puissent être affiliés au régime de sécurité sociale des auteurs quelles que soient leurs disciplines.

